



**Décision arrêtant la liste des personnes
autorisées à exercer à titre provisoire en France
la profession d'aide-soignant à compter du 1^{er} juillet 2022**

Vu l'arrêté du 10 juin 2022 prescrivant des mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu l'instruction n° DGOS/RH1/2022/135 du 17 juin 2022 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les infirmiers et les aides-soignants, à l'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier ou d'aide-soignant et aux autres dispositifs existants permettant de faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS) ;

Vu la demande de délivrance d'autorisation provisoire d'exercice de la profession d'infirmier transmise par l'IFAS du centre hospitalier de Béziers le 28 juin 2022 au nom des intéressé(e)s et attestant qu'ils remplissent les conditions prévues au I. de l'article 1^{er} de l'arrêté du 10 juin 2022 susvisé ;

Par ces motifs,

DECIDE

Une autorisation d'exercice provisoire de la profession d'aide-soignant est accordée aux élèves dont les noms suivent jusqu'au 13 juillet 2022, date de publication des résultats du jury plénier du 11 juillet (à consulter sur le site de la DREETS Occitanie).

IFAS du CH de Béziers

ALQUIÉ

AMANAMAN-LLEBRA

BEY KAMEL

BOSQ

BOUTELLIS MOSTEFAI

BRUNO

CHAPPERT-GAUJAL

CHATOUR

COEURET

FOURNIER

FRAYE ANDELSMANN

GIL

GIMENO MARTINEZ

LE BELLEC CABANAC

LECOEUR BUQUET

LOPEZ

NOMBLLOT

Lisa

Alice, Yah

Zineb

Aurélie, Josette

Lalia

Justine, Adeline

Gaël

Marie, Annick

Périne, Annick

Déborah

Jessica, Joëlle

Aurore, Marie

Nathalie

Delphine

Sabrina, Olivia

Virginie

Isaure-Paule, Guylaine-Marine

ORTIZ
PAGANI
PHILIPPE
PUGGIONI CERDA
RAFIQUE
RAMADIER
SABOT
VALETTE

Camille, Justine
Marine, Stella
Emma, Sophie
Cynthia, Adriana
Mina
Sabine
Alexandra
Julien, Jean

Toulouse, le 30 juin 2022

Pour le préfet de région et par délégation,
Pour le directeur régional de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

